

**E-consommation**

# **Plateformes en ligne: le Conseil fédéral doit passer à l'action de toute urgence**

La FRC dénonce le retard inacceptable pris par le Conseil fédéral dans la mise en place d'une régulation efficace des plateformes en ligne. Elle exprime sa vive préoccupation face à cette inaction persistante. Les plateformes numériques, devenues omniprésentes dans le quotidien des gens, recourent de plus en plus à des pratiques préjudiciables aux droits des utilisateurs. Les exemples ne manquent pas. Les Chimistes cantonaux viennent de révéler une dérive grave en lien avec la vente en ligne de compléments alimentaires: 113 échantillons sur 127 ont dû être interdits de mise sur le marché afin de protéger la santé de la population et près d'un site sur cinq n'était pas déclaré auprès des services de contrôle des denrées alimentaires.

Les dérives se multiplient: manipulation des utilisateurs par des «dark patterns», collecte massive et opaque de données personnelles, diffusion de produits dangereux ou non conformes. Des plateformes comme Temu ou Shein – emblèmes d'une consommation incontrôlée – en sont les exemples les plus frappants. La FRC documente ces abus depuis plusieurs années et a formulé des propositions concrètes pour y mettre un terme: respect du droit suisse, protection des données, responsabilité claire des plateformes, sécurité des produits.

Pendant que l'Union européenne applique depuis 2024 le Digital Services Act et le Digital Markets Act, la Suisse accuse un retard préoccupant en repoussant depuis des mois la sortie de son projet. Le cadre juridique existant, très lacunaire et inadapté aux récentes évolutions technologiques et au marché, laisse souvent les utilisateurs sans recours, à la merci d'acteurs qui profitent de leur statut international pour échapper à tout contrôle et sanction. Chaque jour sans cadre réglementaire spécifique expose la population à des risques croissants. La FRC appelle donc à l'adoption immédiate d'une législation ambitieuse et contraignante, couvrant notamment le commerce en ligne. Cette réglementation doit notamment:

- Imposer la désignation d'un représentant juridique en Suisse pour toute plateforme active sur notre marché.
- Garantir le respect du droit suisse, y compris en matière de sécurité des produits et de protection des consommateurs.
- Encadrer la conception des interfaces numériques, afin d'interdire les pratiques manipulatoires telles que les dark patterns.
- Instaurer une responsabilité claire des plateformes, même lorsqu'elles agissent uniquement en tant qu'intermédiaires, quant aux contenus et produits proposés.
- Renforcer la transparence sur la collecte et l'exploitation des données personnelles, notamment à des fins de publicité ciblée.

Pour Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale: «L'attentisme du Conseil fédéral fait courir des dangers aux consommateurs suisses, lesquels méritent les mêmes protections que leurs voisins européens».

Dossier: [frc.ch/plateformes](https://www.frc.ch/plateformes)

Informations complémentaires:

Aurélié Gigon, responsable juridique, tél. 021 331 00 90  
Sophie Michaud Gigon, Secrétaire générale, tél. 021 331 00 90